



**Commune
de
Corbières**

Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 à 19h30

Présidence : M. Gabriel Kolly, Syndic

Excusés : ---

Présences : 50 Citoyennes et Citoyens actifs

Scrutateurs M. Sébastien Kolly et M. David Vidrequin

Auditeur : 2 Auditeurs

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (publié sur le site internet www.corbieres.ch et disponible au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budgets 2024
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2024
 - 2.2 Budget des investissements 2024
 - 2.2.1 Taxe de raccordement d'eau
 - 2.2.2 Taxe de raccordement d'épuration
 - 2.2.3 Réfection de la toiture de l'école de Villarvolard
 - 2.2.4 Réfection du colombarium du cimetière de Villarvolard
 - 2.2.5 Achat d'un tracteur à neige pour le sentier piétonnier
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote final du budget de fonctionnement
 - 2.5 Vote final du budget des investissements
3. Renouvellement de l'Organe de révision de la Commission financière
4. AIS, révision essentielle des statuts
5. Informations et divers

M. Gabriel Kolly, Syndic, salue les participants, leur souhaite la bienvenue, et les remercie de suivre ces délibérations.

M. le Syndic rappelle qu'en vertu de l'art. 3, lettre b, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

M. le Syndic désigne 2 scrutateurs : Messieurs Sébastien Kolly et David Vidrequin.

M. le Syndic, prie les personnes qui ne sont pas Citoyennes et Citoyens de Corbières de ne pas voter. Il rappelle également que la Loi sur l'exercice des droits politiques et son Règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter.

M. le Syndic indique que l'assemblée communale a été valablement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 8 décembre 2023, par affichage aux deux piliers publics et par envoi de tout ménages (journal communal).

M. Gabriel Kolly, Syndic, fait lecture des points de l'ordre du jour qui ne donnent lieu à aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu. Il était à disposition sur le site Internet de la Commune ainsi qu'au secrétariat communal pour consultation.

Vote :

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2024

2.1 Budget de fonctionnement

M. Gabriel Kolly, Syndic, passe en revue les comptes de fonctionnement et commente les principaux postes présentant des augmentations.

Malgré le changement MCH2, le Conseil communal a voulu garder une présentation des budgets qui soit la plus simple et la plus compréhensible possible.

0. Administration

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	486'768	18'736	471'551	9'700	407'230	9'700
0110. Législatif	11'200		15'000		7'900	
0120. Exécutif	68'885		68'100		69'900	
0210. Administration des finances	49'973	2'547	48'000	2'700	45'700	2'700
0220. Services généraux, autres	356'710	16'189	340'451	7'000	283'730	7'000
Excédent de charges/produits		468'032		461'851		397'530

0110 Législatif :

- Diminution des frais de la fiduciaire (la mise en pace de MCH2 sera terminée, remerciements particuliers à Mme Valérie Mabboux, Caissière, pour son travail)

0220 Services généraux, autres :

- Diminution 0.5 EPT et indexation de 3% des salaires (il n'y a pas eu de remplacement suite au départ de Mme Sophie Beaud)

1. Ordre public

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1. Ordre et sécurité publics, défense	77'625	34'770	86'673	29'000	90'710	31'500
1400. Questions juridiques	20'121		30'690		36'698	
1500. Service du feu	54'048	34'770	51'700	29'000	49'693	31'500
1610. Défense militaire			1'000		1'000	
1620. Protection civile	2'209		2'283		2'319	
1626. Organisation régionale prot. Civ.	1'247		1'000		1'000	
Excédent de charges/produits		42'855		57'673		59'210

1400 Questions juridiques :

- Augmentation de la participation au Service des curatelles

1500 Service du feu :

- Bataillon Sud pour un coût de Fr. 15.88 par habitant

2. Enseignement et formation

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2. Formation	1'297'882	204'056	1'402'811	210'349	1'479'427	206'299
2110. Ecole enfantine	70'030		76'393		82'441	
2120. Ecole primaire	427'439	30'030	483'442	28'549	503'482	27'399
2130. Ecole du cycle d'orientation	326'477		370'267		383'456	
2140. Ecole musique, conservatoire	27'300		23'391		19'675	
2170. Bâtiment scolaires Corbières	39'619	11'000	36'800	12'000	63'960	12'000
2171. Bâtiment scolaires Villarvolard	53'104	1'320	54'705	1'000	56'956	1'400
2180. Structure d'accueil extrascolaire	16'003		7'900		9'750	
2199. Cercle scolaire	161'706	161'706	168'800	168'800	165'500	165'500
2200. Ecoles spécialisées	162'855		168'113		180'808	
2300. Formation professionnelle initiale	13'349		13'000		13'400	
Excédent de charges/produits		1'093'826		1'192'462		1'273'129

2110 Ecole enfantine :

- Charges liées

2120 Ecole primaire :

- Charges liées pour les dépenses cantonales, notre participation au cercle scolaire en légère diminution et frais de surveillance et patrouilleurs scolaires

2130 Ecole cycle d'orientation :

- Charges liées

2140 Conservatoire :

- Charges liées

2170 Bâtiment scolaire Corbières :

- Intérêts du premier prêt sur la nouvelle école

2171 Bâtiment scolaire Villarvolard :

- frais de conciergerie adaptés au réalisé 2022

2199 Cercle scolaire :

- Ce compte s'équilibre, car il est utilisé pour la gestion des frais du cercle. Il reprend tous les postes qui concernent le cercle scolaire et qui viennent ensuite répartis notamment les cours de piscine, les frais d'activités extrascolaires (bricolage, courses d'école, visites culturelles, ski), les frais de transports pour les activités extrascolaires, l'administration Corbières-Hauteville. Il y aura un camp vert en 2024. Le coût total pour notre Commune s'élève à Fr. 92'358.15 (montant qui est pris en compte sous le chapitre 2120)

2200 Ecoles spécialisées :

- Charges liées

2300 Formation professionnelle initiale :

- Charges liées et bourses d'apprentissage et d'étude

3. Culte, culture et loisirs

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3. Culte, sport et loisirs	204'674	67'185	224'908	59'540	226'244	47'011
3210. Bibliothèque publique	4'978		4'600		5'000	
3290. Culture	13'030		13'673		13'821	
3410. Sport	178'944	67'185	197'135	59'540	193'223	47'011
3420. Loisirs	7'723		9'500		14'200	
Excédent de charges/produits		137'490		165'368		179'233

3410 Sport

- Dans l'entretien de la halle polyvalente, il y a Fr. 5'000.— pour le renouvellement du tableau électrique en lien avec le projet de nouvelle école, Fr. 5'000.— pour le renforcement du plafond afin de pouvoir y mettre des crochets nécessaires pour l'équipement de la salle lors de certaines manifestations et Fr. 10'000.— pour l'entretien courant

3420 Loisirs

- Animations pour le 3^{ème} âge en augmentation, grande participation à la sortie des aînés

4. Santé

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4. Santé	400'808	3'739	454'395	3'000	498'536	3'500
4110. Hôpitaux	2'912		4'305		4'228	
4120. Etablissement médico-sociaux	225'770		245'462		270'369	
4210. Soins ambulatoires	161'089		184'211		204'922	
4220. Services de sauvetage	7'566		16'817		15'417	
4330. Service médical des écoles	3'366	3'739	3'500	3'000	3'500	3'500
4340. Contrôle denrées alimentaires	106		100		100	
Excédent de charges/produits		397'069		451'395		495'036

Ce chapitre ne contient que des charges liées qui sont pour le moment en légère augmentation.

5. Affaires sociales

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5. Prévoyance sociale	468'038	11'741	469'184	8'000	510'607	11'300
5230. Institutions spécialisées	265'695		272'133		291'702	
5310. Assurances-vieillesse-AVS	3'304	1'373		1'000	3'000	1'300
5410. Allocations familiales	6'110		6'606		6'307	
5451. Structures accueil extrafamilial	38'212	10'368	31'100	7'000	39'200	10'000
5720. Aide matérielle	148'306		152'839		164'580	
5790. Assistance	6'411		6'506		5'818	
Excédent de charges/produits		456'297		461'184		499'307

5230 Institutions spécialisées :

- Charges liées en augmentation d'environ Fr. 19'000.--

5451 Structures accueil extrafamilial :

- En corrélation avec le nombre d'enfants gardés

6. Transports

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6. Trafic et télécommunications	435'593	105'976	432'935	38'450	449'267	39'650
6130. Routes cantonales	17'352		18'895		17'895	11'650
6150. Routes communales	362'291	105'976	356'103	38'450	367'099	28'000
6210. Infrastructure transports publics	11'535		9'696		11'710	
6220. Trafic régional et d'agglomération	44'415		48'241		52'563	
Excédent de charges/produits		329'617		394'485		409'617

6130 Routes cantonales :

- Réaménagement de la chaussée et bandes cyclables, convention pour les emprises sur les propriétés de la Commune

6150 Routes communales :

- Dans les produits, il y a moins de ventilation des heures des employés communaux.

6210 infrastructures transports publics et 6220 trafic régional et d'agglomération :

- Charges liées imposées par le Canton et la Confédération

7. Constructions – Aménagement du territoire

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7. Protection - aménagement territoire	947'604	841'576	858'708	755'337	943'803	840'282
7101. Approvisionnement en eau	188'227	188'227	197'340	197'340	198'500	198'500
7102. Approvisionnement intercommunale en eau	128'788	128'788	101'220	101'220	136'800	136'800
7201. Traitement des eaux usées	187'018	187'019	162'000	162'000	188'982	188'982
7301. Gestion des déchets communale	95'400	68'276	82'055	65'160	93'888	68'000
7302. Gestion intercommunale des déchets	247'093	247'093	219'617	219'617	241'000	241'000
7410. Corrections de cours d'eau	6'601	1'884	9'530		11'166	
7690. Lutte contre la pollution de l'environnement						
7710. Cimetières, Crématoires	14'472	918	8'400	1'000	7'800	1'000
7900. Aménagement du territoire	80'005	19'372	78'546	9'000	65'667	6'000
Excédent de charges/produits		106'028		103'371		103'521

7101 Approvisionnement en eau :

- Nouveaux amortissements Bouclage Vanel, Conduite Corbières-Villarbeney et remplacement de compteurs d'eau. Augmentation des intérêts hypothécaires sur certains renouvellements de dettes

7102 Approvisionnement intercommunale en eau :

- Selon le réalisé 2022 (nous sommes toujours en test avec la mise en place de l'approvisionnement intercommunal en eau)

7201 Traitement des eaux usées :

- Participation à la STEP en hausse et également hausse des amortissements

7301 Gestion des déchets communale :

- Selon le réalisé 2022

7302 Gestion intercommunale des déchets :

- Ce compte s'équilibre et le montant à notre charge est inclus sous le chapitre 7301

7900 Aménagement du territoire :

- Nouvelle école en 2023 et retour à la normale sur le budget 2024 (modification du PAL concernant la zone où se construit la nouvelle école)

8. Economie

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8. Economie publique	43'514	20'684	45'464	4'200	38'083	5'000
8110. Agriculture	150		5'150		5'150	
8200. Sylviculture	22'453	20'684	17'500	4'200	11'700	5'000
8400. Tourisme	20'911		22'814		21'233	
Excédent de charges/produits		22'830		41'264		33'083

8200 Sylviculture

- Retour à la normale selon le réalisé 2022

9. Finances

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9. Finances et impôts	91'120	3'593'009	179'734	3'405'419	163'732	3'534'419
9100. Impôts communaux ordinaires	36'335	2'235'580	23'000	2'295'000	26'000	2'358'000
9101. Impôts communaux spéciaux		693'034		419'500		534'500
9300. Péréquation financière		112'833		107'519		155'854
9500. Parts aux recettes sans affectation		71'381		72'500		75'450
9610. Intérêts		29'578		30'000		13'000
9630. Immeubles du patrimoine financier	70'985	221'217	93'234	163'900	93'432	169'400
9631. Locatif du Vanel	81'942	127'670	63'500	126'500	44'300	126'500
9710. Redistributions taxe CO2		361		500		360
9900. Postes non ventilables	-98'142	101'355		190'000		101'355
Excédent de charges/produits	3'501'889		3'225'685		3'370'687	

9100 Impôts communaux ordinaires

- Détail des impôts

Personne physique	Budget 24	CHF 1'970'000
	Comptes 22	CHF 1'860'000
	Réalisé 23	CHF 1'896'000
Prestation en capital	Budget 24	CHF 35'000
	Comptes 22	CHF 41'500
	Réalisé 23	CHF 40'800
Fortune personne physique	Budget 24	CHF 200'000
	Comptes 22	CHF 214'000
	Réalisé 23	CHF 182'000
Impôt à source	Budget 24	CHF 35'000
	Comptes 22	CHF 39'000
	Réalisé 23	CHF 37'000
Bénéfice personnes morales	Budget 24	CHF 100'000
	Comptes 22	CHF 37'000
	Réalisé 23	CHF 133'000
Capital personnes morales	Budget 24	CHF 10'00
	Comptes 22	CHF 21'200
	Réalisé 23	CHF 12'000

9101 Impôts communaux spéciaux

- Augmentation de l'impôt sur les mutations immobilières suite aux nouvelles constructions

Contribution immobilière	Budget 24	CHF 240'000
	Comptes 22	CHF 219'000
	Réalisé 23	CHF 244'000
Gains immobiliers	Budget 24	CHF 140'000
	Comptes 22	CHF 132'000
	Réalisé 23	CHF 341'000
Mutations immobilières	Budget 24	CHF 150'000
	Comptes 22	CHF 290'000
	Réalisé 23	CHF 157'000
Impôts sur les chiens	Budget 24	CHF 4'500
	Comptes 22	CHF 4'400
	Réalisé 22	CHF 4'600

On remarque une courbe positive au niveau des entrées fiscales.

9300 Péréquation :

- toujours favorable pour notre Commune

9500 Parts aux recettes sans affectations :

- participation à l'impôt cantonal sur les véhicules

9610 Intérêts :

- Redevance Gruyère Energie en baisse

9630 Immeubles du patrimoine financier :

Charges :

- Captage chalet de Froide Fontaine et de la Générale à réaliser, Borne du chalet de Gros-Marroz à réfectionner, tavillons à réfectionner et batterie UV à changer aux Fossalets

9631 Locatif du Vanel :

Charges :

- Entretien courant de l'immeuble communal du Vanel 116 (salle de bain à refaire)

Produits :

- Entrées des locations

9900 Postes non ventilables :

- Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif

Récapitulatif

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	4'453'626	4'901'472	4'626'361	4'522'995	4'807'639	4'728'661
0. Administration générale	486'768	18'736	471'551	9'700	407'230	9'700
1. Ordre et sécurité publics, défense	77'625	34'770	86'673	29'000	90'710	31'500
2. Formation	1'297'882	204'056	1'402'811	210'349	1'479'427	206'299
3. Culture, sport et loisirs	204'674	67'185	224'908	59'540	226'244	47'011
4. Santé	400'808	3'739	454'395	3'000	498'536	3'500
5. Prévoyance sociales	468'038	11'741	469'184	8'000	510'607	11'300
6. Trafic et télécommunications	435'593	105'976	432'935	38'450	449'267	39'650
7. Protection - aménagement territoire	947'604	841'576	858'708	755'337	943'803	840'282
8. Economie publique	43'514	20'684	45'464	4'200	38'083	5'000
9. Finances et impôts	91'120	3'593'009	179'734	3'405'419	163'732	3'534'419
Excédent de charges				103'366		78'978
Excédent de produits	447'846					

M. le Syndic récapitule le budget 2024 et présente un total des charges de Fr. 4'807'639.—, pour un total de produits de Fr. 4'728'661.—, ce qui représente un excédent de charges de Fr. 78'978.—

Les charges liées ont augmenté de Fr. 33'300.— et les intérêts et amortissements en augmentation de CHF 48'700.-.

Ouverture de la discussion ;

Pas de remarque.

2.2 Budget des investissements

2.2.1 taxe de raccordement d'eau

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement :

Selon l'art. 3 du Règlement communal des finances, la limite d'activation des investissements est de Fr. 30'000.—. Chaque investissement dépassant ce montant doit donc être voté par l'assemblée. C'est pour cette raison que ce premier investissement et le suivant ont été inscrits à l'ordre du jour.

Cet investissement concerne l'encaissement des taxes de raccordement à l'eau potable. Les montants encaissés sont affectés à l'entretien des installations conformément à l'art. 4 du Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable.

Le montant à encaisser est de Fr. 33'000.—.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.2 Taxe de raccordement d'épuration

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement :

Cet investissement concerne l'encaissement des taxes de raccordement conformément à l'art. 24 du Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le montant à encaisser est de Fr. 100'000.—.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.3 Réfection de la toiture de l'école de Villarvolard

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, détaille cet investissement :

C'est au début des année 2000 que l'entièreté de la toiture de l'école de Villarvolard a été refaite, comprenant l'isolation, la ferblanterie, la sous-couverture, le lattage et le contre-lattage à neuf.

En revanche, la tuile existante avait été reposée par soucis d'économie. Elle est actuellement en fin de vie, étant très effritée et fragilisée entre autres par la grêle. Dès lors, notamment par mesure de sécurité, il y a lieu de la remplacer.

Le montant relatif à cet investissement s'élève à Fr. 90'000.— et sera financé par emprunt bancaire. L'amortissement comptable se fera sur 33.33 ans, ce qui représentera une charge annuelle de Fr. 2'700.25. Les intérêts annuels prévisionnels de 2% sur l'emprunt représentent un montant de Fr. 1'800.— par année.

2.2.4 Réfection du colombarium du cimetière de Villarvolard

Mme Christine Borcard, Conseillère communale, détaille cet investissement :

Le colombarium du cimetière de Villarvolard doit être rénové et agrandi :

En effet, dans la chambre actuelle, il n'y a quasi plus de place pour de nouvelles urnes et le terrain doit être drainé car il se remplit d'eau lorsque les précipitations sont abondantes et le ruisseau tout proche a tendance à s'étendre sur le pourtour qui est passablement graveleux.

2 murettes avec une vingtaine de cases seront construites de chaque côté de la Croix actuelle et l'ancien colombarium sera assaini et restera en place.

Le montant relatif à cet investissement s'élève à Fr. 35'000.— et sera financé par nos liquidités. L'amortissement comptable se fera sur 33.33 ans, représentant une charge annuelle de Fr. 1'050.10.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.5 Achat d'un tracteur à neige pour le sentier piétonnier

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement :

Les travaux préparatoires pour l'aménagement du sentier piéton entre Villarvolard et Corbières vont normalement débuter au mois de janvier. Il y en a pour 12 mois de travaux. Pour l'entretien et le déneigement du nouveau sentier, mais également pour déneiger les trottoirs, nos employés communaux auront besoin d'un tracteur.

Le montant relatif à cet investissement s'élève à Fr. 40'000.— et sera financé par nos liquidités. L'amortissement comptable se fera sur 10 ans pour une charge annuelle de Fr. 4'000.—.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Investissements, récapitulatif

			Budget 2024	
			Charges	Produits
	Compte	Libellé	6'391'000	1'255'450
INV1	0290.5060.00	Equipements informatiques	11'000	
INV2	2170.5040.00	Construction nouvelle école Corbières	5'300'000	
INV3	2170.6310.00	Subventions cantonales		500'000
INV76	2171,5040,00	Réfection toiture école Villarvolard	90'000	
INV5	6150.5010.05	Zone 30 km/h quartier Condemena	17'000	
INV10	6150.5010.10	Réfection route du Carro, Villarvolard	200'000	
INV52	6150.5010.52	Réalisation sentier piétonnier	148'000	
INV11	6150.6310.00	Subventions AF		122'450
INV77	6150,5060,00	Achat tracteur à neige	40'000	
INV19	7101.5031.56	Taxe de raccordement eau potable		33'000
INV65	7201,5032,00	Conduite eau Route du Carro-Pra Bon	325'000	
INV67	7201,5032,00	Séparatif Villarvolard	100'000	
INV23	7201.5032.23	Réfection conduite intercommunale - eaux usées	65'000	
INV24	7201.6370.24	Taxe de raccordement		100'000
INV78	7710,5060,00	Réfection du colombarium	35'000	
INV68	9630,5040,00	Reconstruction chalet de la Pata	60'000	
INV40	9630.6500.00	Vente de terrains - Pra Girard		500'000
		Investissements nets		5'135'550

Le total du budget des investissements présente un montant de charges de Fr. 6'391'000.—.

Les nouveaux investissements représentent un montant total de Fr. 165'00.—.

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport concernant le budget de fonctionnement.

2.3 Rapport de la commission financière : fonctionnement

M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière prend la parole :

« La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2024 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2024 par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022.

Par la suite, la Commission financière a rencontré les membres du Conseil communal afin d'obtenir des explications détaillées sur ce budget 2024. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance qui s'est déroulée le 28 novembre 2023.

L'analyse du budget 2024 a permis de constater une augmentation des charges de 3.9% par rapport au budget 2023. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des charges liées et des intérêts. Le déficit annoncé de Fr. 78'978.00 correspond à 1.67% des produits.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2024.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver le budget 2024 sur le fonctionnement, tel qu'il vous est proposé. »

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Pochon pour la lecture du rapport et invite l'assemblée communale à passer au vote du budget de fonctionnement 2024.

2.4 Vote final du budget de fonctionnement 2024

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

Le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté est approuvé à l'unanimité par l'assemblée communale.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance et passe la parole à M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport concernant le budget des investissements.

2.5 Rapport de la Commission financière : investissements

M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière prend la parole :

« La Commission financière a également examiné le budget des investissements proposés pour 2024.

Le budget d'investissement 2024 présente un excédent de dépense de Fr. 5'135'550.— pour un montant de charges de Fr. 6'391'000.—, dont Fr. 6'226'000.— de report. Les nouveaux investissements présentent un excédent de dépenses de Fr. 32'000.—.

Nous relevons qu'il n'appartient pas à la Commission financière de se prononcer sur le choix des investissements proposés par l'exécutif communal, mais de nous déterminer uniquement sur leur mode de financement et les conséquences financières qui influenceront les budgets de fonctionnement futurs.

La Commission financière estime que la Commune de Corbières a actuellement la capacité financière à engager ces nouvelles dépenses. Nous pouvons dès lors, les préaviser favorablement.

Par conséquent, nous vous proposons d'accepter le budget d'investissement 2024 tel que présenté.

Pour conclure, nous tenons à féliciter et remercier des membres du Conseil communal, ainsi que le personnel de l'administration pour leur temps consacré à la bonne marche de la Commune. »

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les membres de la Commission financière pour les nombreux échanges constructifs qui ont lieu tout au long de l'année. Il invite l'assemblée communale à passer au vote du budget des investissements 2024.

Chaque investissement est repris séparément pour le vote.

2.5 Vote final du budget d'investissement

2.2.1 Taxe de raccordement d'eau

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour la taxe de raccordement d'eau pour un montant de Fr. 33'000.— est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Taxe de raccordement d'épuration

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour la taxe de raccordement d'épuration pour un montant de Fr. 100'000.— est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Réfection de la toiture de l'école de Villarvolard

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour la réfection de la toiture de l'école de Villarvolard pour un montant de CHF 90'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.4 Réfection du colombarium du cimetière de Villarvolard

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour la réfection du colombarium de l'école de Villarvolard pour un montant de Fr. 35'000.— est accepté à l'unanimité.

2.2.5 Achat d'un tracteur à neige pour le sentier piétonnier

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour l'achat d'un tracteur à neige pour le sentier piétonnier pour un montant de Fr. 40'000.— est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et passe au point suivant.

3. Renouvellement de l'Organe de révision de la Commission financière

M. le Syndic informe l'assemblée que le contrat avec la société Fiduconsult arrive à échéance.

D'après l'art. 57, al. 2 de la Loi sur les finances communales, la durée du mandat de l'Organe de révision ne peut excéder six années consécutives. Après la récolte et l'analyse de 3 offres, la Commission financière recommande les services de la Fiduciaire Marc Gobet à Romont.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

La désignation de la Fiduciaire Marc Gobet en tant qu'Organe de révision est acceptée à l'unanimité.

4. AIS – Révision essentielle des statuts

M. Martin Gendre, Vice-Syndic, donne les explications suivantes :

Le 24 mai 2023, les membres de l'assemblée des délégués ont approuvé la modification des statuts de l'AIS (Association intercommunale du bassin de la Sionge). Cette association gère tout ce qui concerne les eaux usées et gère notamment la STEP de Vuippens. Ces nouveaux statuts ne changent pas par rapport aux anciens mais ont été adaptés à la nouvelle norme MCH2, c'est pourquoi ils sont mis en votation ce soir.

Les dispositions de la Loi sur les Communes (LCo) sont applicables aux associations de communes.

Nous n'allons pas lire tous les statuts mais vous en présenter les principales adaptations.

Modifications essentielles des statuts :

Les articles 2, 4 et 5 permettent de définir le but premier de l'association (c'est-à-dire l'épuration) ainsi que les buts secondaires (offres de services), d'ajouter une Commission financière et de définir les modalités de calcul des voix à l'assemblée. Pour notre Commune, ces changements n'ont pas vraiment d'effet, hormis le fait que pour avoir le droit à une voix, nous passons de 800 équivalents habitants à 1000 équivalents habitants. Il n'y a donc pas d'impact sur le nombre de voix actuel.

Les articles 9, 17, 25 permettent de donner les attributions de l'assemblée, ainsi que les attributions de la Commission financière et sa composition ainsi que de préciser les méthodes de calcul de la clé de répartition des charges liées aux infrastructures de base. La Commune de Corbières doit participer à hauteur de 2.5% aux frais totaux liés aux infrastructures de base, il n'y a pas de changement.

Les articles 26/27 permettent de préciser les critères de répartition des charges. Dans cette répartition des charges, le volume d'eau est pris en compte. Pour cette raison, il est important d'assainir le réseau pour éviter que les eaux de pluie soient récoltées par le réseau d'eaux usées comme c'est le cas en partie à Villarvolard. C'est un travail que nous sommes en train d'effectuer.

L'article 30 relatif aux études de concepts régionaux définit la clé de répartition spécifique, les compensations et les critères.

Dorénavant en vertu de l'art 37 si une commune doit déplacer un collecteur suite à une mise en zone, le déplacement du collecteur sera à la charge de la commune en question. Dans le précédent règlement ces frais étaient à charge de l'AIS. En fin de compte, chaque commune est responsable de son réseau. Au lieu de participer aux frais de toutes les communes quand il y a un changement de zone, nous nous occuperons uniquement de notre propre réseau.

Le Conseil communal propose d'accepter cette révision.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

La révision essentielle des statuts de l'AIS est acceptée à l'unanimité.

5. Informations et divers

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, donne les indications suivantes au sujet de l'avancement de la construction de l'école :

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont débuté malgré une météo des plus automnale, fraîche et très humide.

La première étape a débuté par l'installation de chantier par l'entreprise Brodard. Maintenant, la mise en place et la déviation des diverses canalisations sont en train d'être réalisées. Dès le début de l'année prochaine, le terrassement à proprement parler commencera.

Le budget est affiné au fur et à mesure des rentrées des soumissions. Mais il est encore trop tôt pour définir si celui-ci correspondra, dans les limites du raisonnable, à l'investissement voté.

Dans les nouvelles un peu moins bonnes, un recours est actuellement en cours pour les travaux concernant la charpente grâce aux joies des réglementations sur les marchés publics. Mais nous avons bon espoir que cela n'influera pas trop sur le planning de la construction.

En parallèle à ça, le dossier de mise à l'enquête pour le chauffage à distance devrait être déposé dans les prochaines semaines.

Nous sommes évidemment à disposition si vous avez des questions ou des besoins de précisions maintenant ou après l'assemblée. De plus, un planning intentionnel des travaux est affiché dans la salle. Vous pourrez le consulter durant la verrée.

Monsieur Gabriel Kolly, Syncic, remercie M. Meige pour les explications et ouvre la discussion pour les divers.

Ouverture de la discussion

M. Patrice Ballif, Président de Paroisse : « *En son temps, j'avais écrit pour demander à la Commune s'il y aurait des locaux d'archives prévus dans les sous-sols de la nouvelle école puisqu'autant dans les communes que dans les paroisses, nous avons un besoin en locaux avec un certain degré d'humidité à respecter pour le stockage de ces documents. Des locaux sont-ils prévus où faut-il trouver une autre solution ?* »

M. le Syndic remercie M. Ballif pour la question et répond que la Commune a mandaté l'entreprise Passeurs d'Archives qui a étudié un concept pour le stockage des archives communales. La réflexion ne se fait pas forcément dans les locaux de la nouvelle école car il nous a été fortement déconseillé de stocker ces documents à l'intérieur des abris de protection civile. Le Conseil communal réfléchit maintenant à réaffecter l'actuel bureau du Responsable d'établissement scolaire à Villarvolard en local d'archives. Tout dépendra du nombre d'armoires à stocker. M. le Syndic invite M. Ballif à prendre contact avec M. pierre-Pascal Meige, Conseiller communal en charge des bâtiments communaux, afin de discuter des besoins.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions.

Mme Christine Meige, Citoyenne : *« Je voulais parler du croisement existant entre la Route de la Comba, la Route de la Condemena et l'accès à la déchetterie. La Route de la Condemena présente un cédez le passage. Maintenant, comment est-ce que cela se passe entre la Route de la Comba et la route d'accès à la déchetterie par rapport à la priorité de droite ? Avez-vous prévu une signalisation ? »*

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal répond que la Route de la Comba est prioritaire. Pour le moment il n'y a que le panneau cédez le passage qui est en place à la sortie de la zone Pra-Girard où se situe la déchetterie. Le marquage au sol apparaîtra au printemps, après la pose de la dernière couche de revêtement de la route.

Mme Christine Meige, Citoyenne : *« Merci. »*

M. Vincent Maillard, Citoyen : *« J'habite au Chemin de la Laiterie à Villarvolard et je voudrais savoir si cela dérange si je pose un panneau pour demander aux usagers de la route de faire attention aux enfants ? Il y en a certains qui ont tendance à rouler fort et s'agissant d'un quartier où il y a beaucoup d'enfants je me demande s'il est possible de faire ça à mes frais ? »*

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que si des panneaux sont posés sans avoir été mis à l'enquête, ces derniers seront enlevés par le Service des Ponts et Chaussées. Le Conseil communal prend note de la demande et va regarder ce qu'il peut faire.

M. René Brügger, Citoyen : *« Nous avons vu que l'investissement de la réfection de la Route du Carro à Villarvolard est reporté pour la 3^{ème} fois. Est-ce qu'en 2024 il sera réalisé ? »*

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que le Conseil communal a eu une séance au mois de mai avec le Service de l'Agriculture concernant cet investissement, que le procès-verbal de cette séance a été réclamé au mois d'octobre ou novembre mais que ce dernier n'a toujours pas été envoyé. Les travaux ne peuvent pas débuter sans ce procès-verbal qui contient l'approbation du subventionnement. Le Conseil communal espère pouvoir commencer dans les meilleurs délais.

M. le Syndic rappelle que le Conseil communal a rencontré le Service de l'Agriculture pour une vision locale et qu'il lui a proposé un planning de réfection des routes sur 5 ans. Les travaux pourront démarrer dès la réception du procès-verbal et l'approbation des subventions qui dépassent les Fr. 100'000.—.

M. René Brügger, Citoyen : *« Merci. J'ai encore une chose à demander : j'apprends avec grande joie que la route et le sentier piéton entre Corbières et Villarvolard vont enfin être refaits. Pouvons-nous cette fois espérer que les travaux vont démarrer ? »*

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal, a assisté la semaine passée à une séance avec le service des Ponts et Chaussées et que le mandat a été attribué à un consortium entre plusieurs entreprises. Normalement, au début du mois de janvier les travaux préparatoires devraient commencer. Les travaux devraient durer 12 mois.

M. René Brügger, Citoyen : « *Toutes les oppositions ont donc été levées ?* »

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que ces dernières ont été traitées et que lorsqu'aucun accord n'est trouvé le Canton procède à une expropriation.

M. René Brügger, Citoyen : « *Merci.* »

M. David Vidrequin, Citoyen : « *Je rebondis sur la question de M. Maillard : Au Chemin des Planches, nous sommes un peu à l'écart du village et les enfants n'ont pas vraiment de solution pour accéder à l'école en toute sécurité. Je sais que cela a déjà fait l'objet de discussions mais avez-vous trouvé une solution ?* »

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que le Conseil communal en a déjà discuté plusieurs fois mais que d'après une vision locale des employés communaux, il est quasiment impossible de créer un passage. C'est un problème compliqué pour lequel il n'y a pas encore de solution. Le Conseil communal a essayé à plusieurs reprises de demander l'aménagement d'un passage pour piétons mais n'a pas eu de réponse favorable.

M. David Vidrequin, Citoyen : « *Je sais que certains enfants utilisent un chemin privé près de l'école mais que le propriétaire ne laisse pas l'accès à tous. Est-ce qu'une solution pourrait être trouvée ?* »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « *Il n'y a aucune base légale pour obliger les propriétaires privés à laisser passer tout le monde. C'est donc très compliqué et si nous lançons une procédure, cette dernière pourrait durer longtemps. Je déplore cet état de fait et je trouve dommage qu'on ne laisse pas passer des enfants pour aller à l'école mais je n'ai pas de solution actuellement.* »

M. David Vidrequin, Citoyen : « *Merci pour la réponse.* »

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « *Puisque nous sommes dans les routes et les chemins, j'aimerais savoir si le Chemin de Fourches va être enfin arrangé ? Je pense souvent aux mamans avec des poussettes pour qui il est difficile d'y accéder...* »

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que la Commune a mandaté le bureau d'ingénieurs Gex et Dorthe pour une première étude. Il laisse la parole à M. Guillaume Blanchard.

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal : « *Nous avons réalisé une première étude sur les améliorations possibles. Ce qu'il faut savoir, c'est que le sentier actuel est inscrit comme sentier futur cyclotourisme donc la Commune va certainement pouvoir toucher des subventions de l'Etat pour sa réfection. Le Conseil communal va certainement déposer un dossier d'enquête préalable en début d'année 2024 auprès du Canton. C'est donc en route.* »

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « *Merci.* »

M. le Syndic précise que l'idée serait de présenter un investissement lors de la prochaine assemblée des budgets.

M. Marc André Berset, Citoyen : « Je reviens sur la demande de M. David Vidrequin concernant la nécessité au Chemin des Planches d'aménager un accès sécurisé. Je pense que cela va même plus loin que la sécurité des enfants : il en va de la sécurité de tous. Il y a également beaucoup de retraités dans le quartier. Il y a un vrai danger. Sur les 12 derniers mois, 4 accidents se sont produits et concernent des personnes du quartier qui ont été percutées en tournant avec leur voiture. Il y a eu des exemples tragiques ces derniers mois que ce soit au Schönberg ou dans d'autres communes du Canton avec des enfants sur le chemin de l'école. Je connais la difficulté de la problématique qui dure depuis beaucoup trop longtemps. M. Boudeau qui est avec moi me dit que ce besoin avait déjà été évoqué il y a 15 ans en assemblée communale. Selon moi ce besoin est aujourd'hui accru : Il y a aussi plus d'enfants et j'insiste sur le fait que nous devons et qu'il est de responsabilité des habitants et de la Commune de trouver une solution pour sécuriser cet accès dans les plus brefs délais puisque la situation actuelle peut créer de graves problèmes. »

M. le Syndic invite également l'association du quartier en question à écrire au Service des Ponts et Chaussées. Il rappelle que le Conseil communal avait déjà entrepris des démarches mais que ces dernières n'avaient pas abouti. La vitesse avait été abaissée mais le Canton n'a laissé aucune possibilité de discussion pour le reste. Il est également très compliqué de trouver un autre chemin pour le passage des enfants à pied pour se rendre à l'école.

M. Marc André Berset, Citoyen : « Je me permets d'enchaîner pour remercier la Commune pour la rédaction du journal Le Corbeau et le Renard et notamment pour l'article concernant les jeunes du FC Gruyère-Lac qui ont été jouer en Allemagne. C'était un grand plaisir de lire cet article et de voir la photo. Merci à la Commune d'avoir joué le jeu, cela a permis à plusieurs juniors du foot d'aller disputer un tournoi à l'étranger. »

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe aux informations.

SRM La Berra

M. le Syndic rappelle que des dividendes d'actions des remontées mécaniques de la Berra sont mis à disposition.

Chaque coupon donne droit à Fr. 3.– de réduction. 2 coupons sont utilisables par titre (été comme hiver).

Ils se trouvent sur la table sur la gauche à la sortie de la salle.

Fermeture de fin d'année

M. le Syndic rappelle la fermeture du bureau communal pour les fêtes de fin d'année : le bureau sera fermé du 19 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

M. le Syndic met un terme à l'assemblée et remercie les Citoyennes et Citoyens pour leur présence et pour les questions posées qui sont constructives et qui comptent pour le développement futur de la Commune. Il remercie particulièrement les Mardistes qui ont préparé le vin chaud et le thé, ainsi que Messieurs Fabien kolly et Steve Andrey pour le Vacherin et Gruyère d'alpage offert pour la verrée après l'assemblée.

M. le Syndic remercie encore les employés communaux en charge notamment de la neige et du salage des routes qui ont fait un gros travail il y a quelques jours en arrière où toutes les routes communales se sont retrouvées mauvaises en peu de temps. Pour terminer, M. le syndic remercie encore l'administration et ses collègues du Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse ses meilleurs voeux à tous et toutes pour les fêtes de fin d'années et met un terme à l'assemblée à 20h20.

Corbières, le 18 décembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Martine Borcard



Le Syndic



Gabriel Kolly